Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

PRÉFET
COORDONNATEUR
SUR LE LOUP

Info Loup

La lettre d'information sur le loup et les activités d'élevage

n° 31
spécial
Bilan
2019

Crédit photographique : Léa SCERRI-DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

SOMMAIRE

Coordination du PNA	p. 2
Protection des troupeaux	p. 3
Données sur les dommages	p. 6
Suivi de la population de loups	p.10
Protocole d'intervention	p.11
Communication, sensibilisation	p.14

Crédit photographique : Jean-Claude GAILLARD

Chiffres clés 2019

Suivi de la population de loups

Suivi estival – été 2019 :

97 zones de présence permanentes (meutes et non meutes).

Dont **80** meutes.

Protection des troupeaux*

6 régions concernées.

24 départements concernés.

2 722 dossiers engagés.

26,84 M€ financés.

Crédits d'urgence*

110 000 € pour du matériel de clôtures, du gardiennage, des formations "chien de protection", du matériel d'effarouchement.

Données sur les dommages*

3 790 constats d'attaques établis.

12 487 victimes constatées.

37 départements concernés.

3,07 M€ versés et en cours de paiement.

Protocole d'intervention

1 609 autorisations de tirs de défense simple en vigueur.

210 autorisations de tir de défense renforcée délivrées.

12 arrêtés préfectoraux ordonnant la mise en œuvre de tirs de prélèvements simples délivrés.

2 arrêtés préfectoraux ordonnant la mise en œuvre de tirs de prélèvements renforcés dans 5 communes délivrés.

94 loups tués dans le cadre du protocole d'intervention.

4 loups tués illégalement.

Loups morts de cause accidentelle, naturelle ou indéterminée

18 loups ont été retrouvés morts de causes accidentelle, naturelle ou indéterminée.

***Données non stabilisées**.

Dates marquantes

9 décembre 2019 : Jean-Paul CELET, préfet référent pour le plan national d'actions (PNA) loup et activité d'élevage auprès du préfet coordonnateur Pascal MAILHOS, a rencontré les représentants de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) Auvergne-Rhône-Alpes.

10 décembre 2019 : Jean-Paul CELET a organisé une réunion de travail avec les représentants de la Fédération nationale ovine (FNO).

19 décembre 2019 : Pascal MAILHOS a réuni tous les préfets de département concernés par le loup pour une journée d'information et de travail autour de la problématique de cohabitation du loup avec les activités d'élevage. 34 avaient répondu présents.

23 décembre 2019 : Pascal MAILHOS a signé le 23 décembre 2019 l'arrêté préfectoral établissant le cercle 0 en application de l'arrêté OPEDER du 28 novembre 2019.
Télécharger ☞ l'arrêté préfectoral.
Voir ☞ InfoLoup spécial OPEDER.

30 décembre 2019 : L'arrêté ministériel portant expérimentation de diverses dispositions en matière de dérogations aux interdictions de destruction pouvant être accordées par les préfets concernant le loup *(Canis lupus)* a été signé. L'expérimentation reconduit pour 2020 celle organisée en 2019 par l'arrêté interministériel du 26 juillet 2019; son application sera revue et adaptée sur la base notamment de son évaluation de la dynamique et du niveau de population de loups dont les résultats seront publiés en juin 2020.
Télécharger ☞ l'arrêté ministériel.

Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions nationales et locales

2 décembre 2019	:	Cellule de veille de la Côte d'Or.
9 décembre 2019	:	Cellule de veille de la Nièvre.
9 décembre 2019	:	Comité départemental loup de la Haute-Savoie.
13 décembre 2019	:	Comité départemental loup du Gard.

Protection des troupeaux

2019 : Zones d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation par le loup

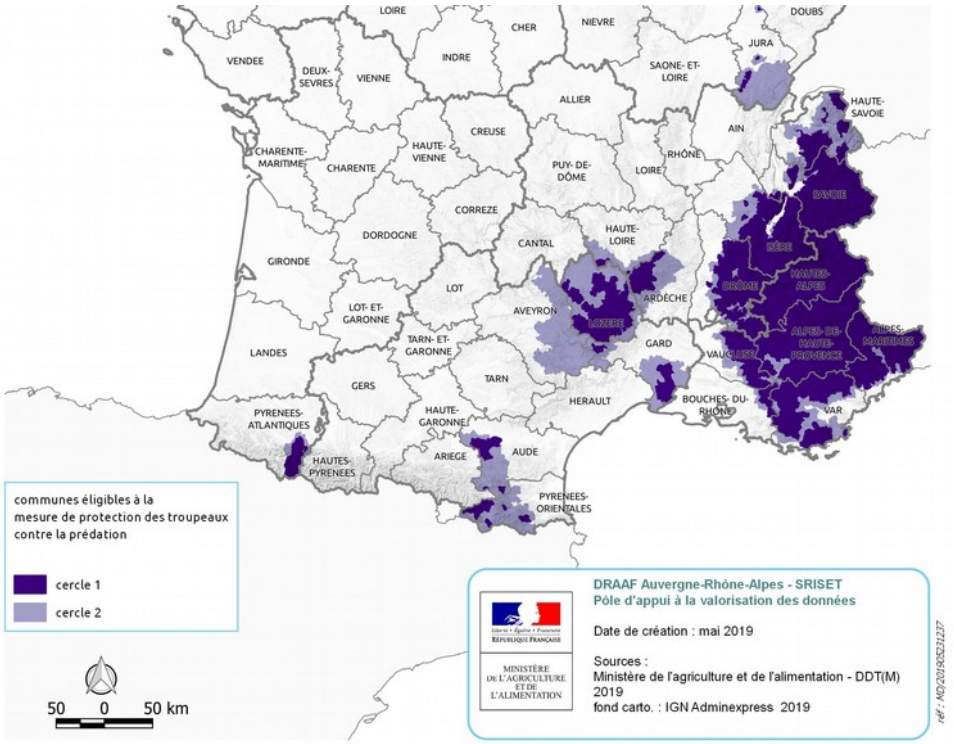

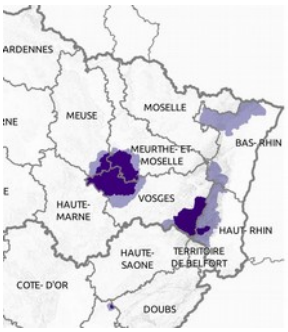

Le zonage des cercles pour 2020 est en cours de définition. Deux nouvelles zones, le cercle 0 et le cercle 3, viennent s'ajouter aux cercles 1 et 2 pour une prévention plus adaptée à la diversité des situations rencontrées par les éleveurs.

Voir ☞ *InfoLoup spécial « OPEDER »*.

Evolution de l'aide à la protection des troupeaux contre la prédation par le loup de 2004 à 2019

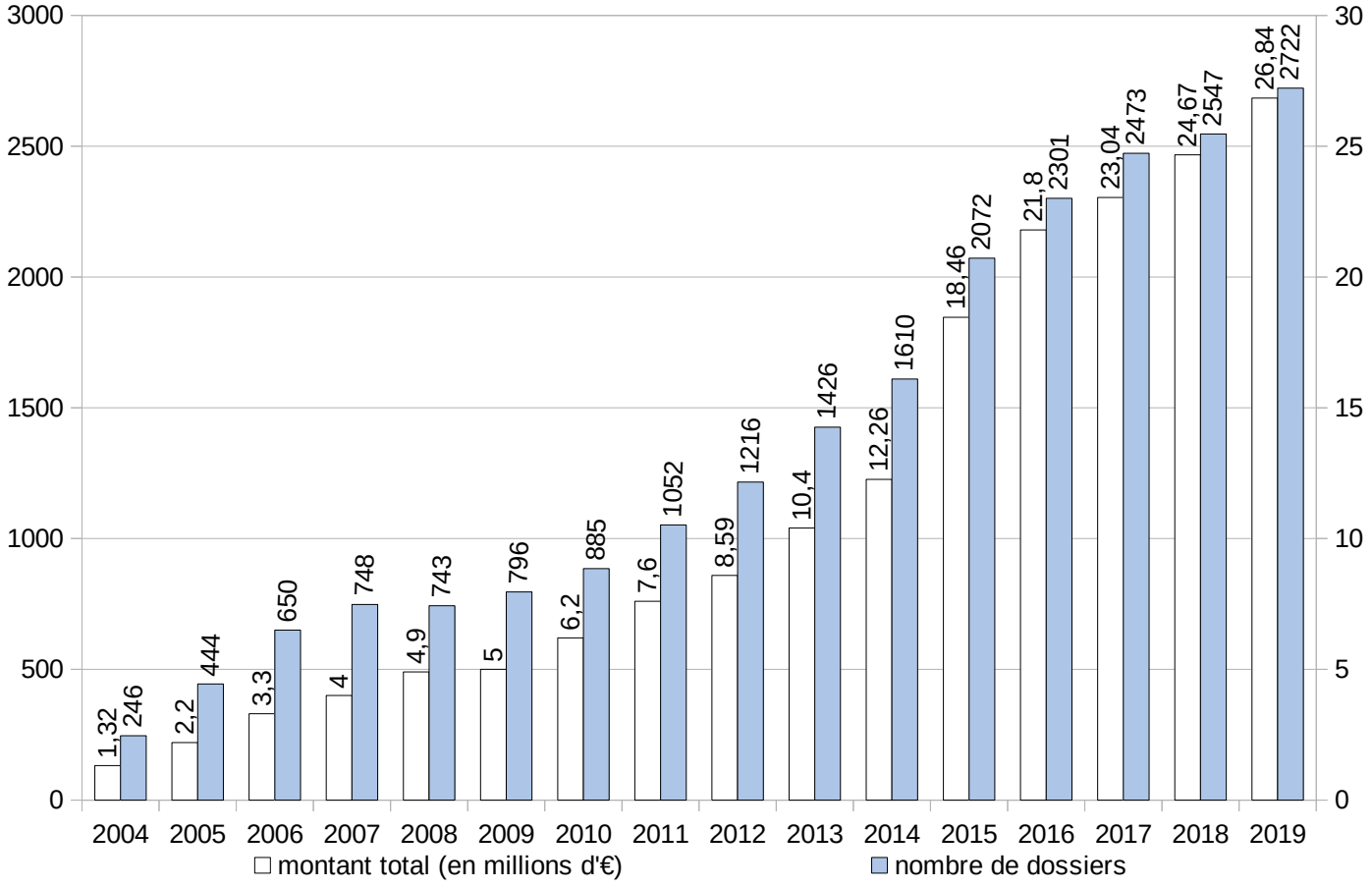

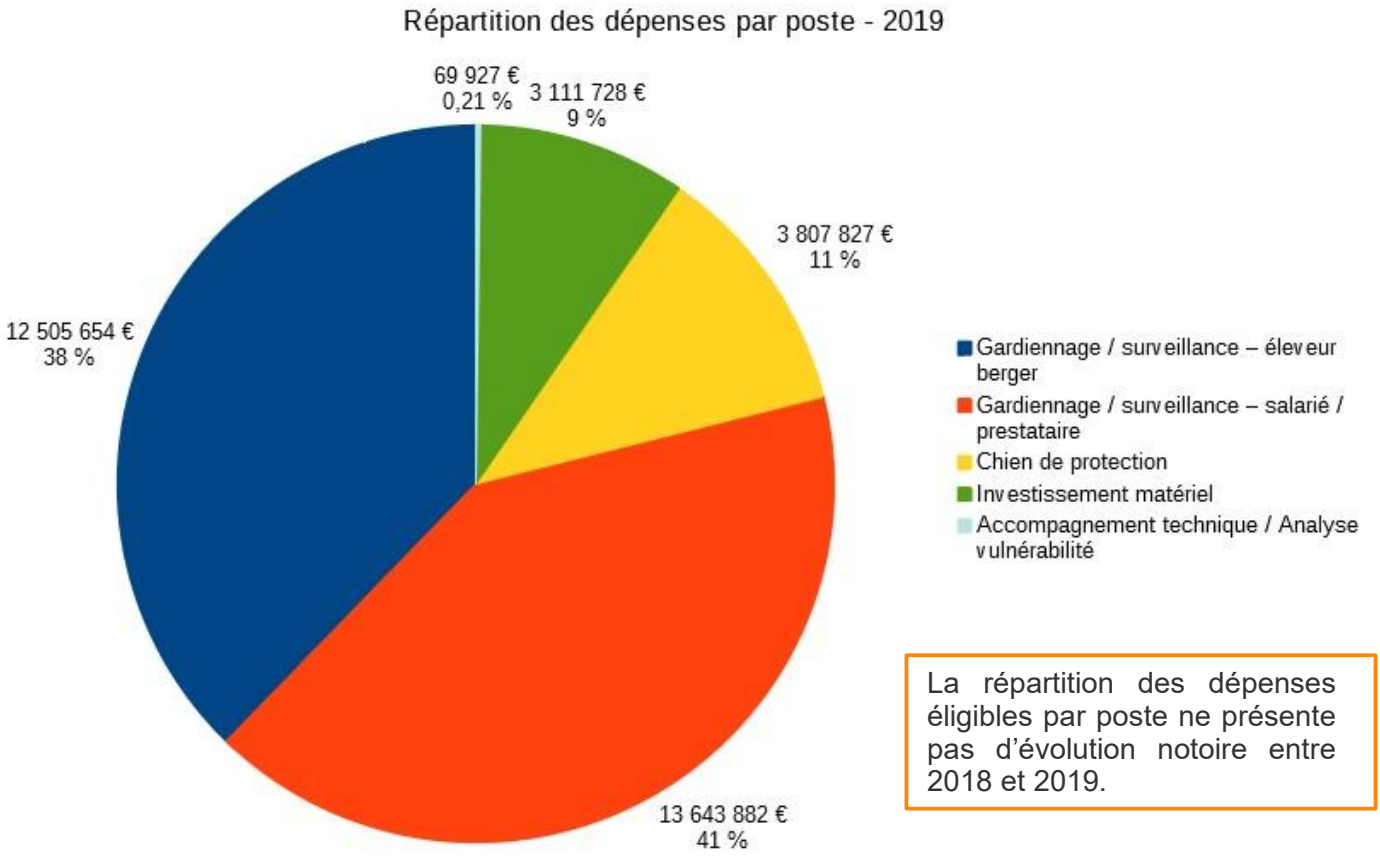

La répartition des dépenses éligibles par poste ne présente pas d'évolution notoire entre 2018 et 2019.

En 2019 :

34,70 M € de dépenses prévisionnelles éligibles (avant application des plafonds).
26,84 M € financées (Etat + FEADER).

➔ Subventions du poste « **accompagnement technique** » :
- ✔ **93 %** affectés à de l'accompagnement individuel.
- ✔ **86 éleveurs** concernés en 2019 (33 en 2018).

➔ Subventions du poste « **chien de protection** » :
- ✔ **91 %** affectés à l'entretien du chien.
- ✔ **5,5 %** affectés à l'achat du chien.
- ✔ **3,5 %** consacrés à la stérilisation du chien et au test de comportement.
- ✔ **545** chiens ont fait l'objet d'une aide à l'acquisition (484 en 2018).
- ✔ **4 258** chiens ont fait l'objet d'une aide forfaitaire à l'entretien (3 664 en 2018).
  La moyenne du nombre de chiens entretenus par éleveur n'a pas évolué entre 2018 et 2019 : environ 3 chiens/exploitation.

➔ Subventions du poste « **gardiennage** » :
- ✔ **2 351 éleveurs** ont demandé l'aide forfaitaire éleveur-berger. Cela représente 188 jours de forfait en moyenne par dossier, soit un peu plus de 6 mois. Ce temps n'a pas évolué entre 2018 et 2019.
- ✔ **1 059 éleveurs** ont embauché un berger salarié ou ont eu recours à un prestataire de service pour le gardiennage et la surveillance du troupeau. Le montant de l'aide versée équivaut à l'embauche de **455 salariés / temps plein de berger ou aide berger**.
  La durée moyenne du contrat de travail est stable : elle représente un peu plus de 5 mois/exploitation

➔ Subventions du poste « **investissement matériel** » :
1 781 éleveurs ont demandé une aide pour l'achat de matériel.
Soit un montant moyen par dossier d'achat de matériel de 1 747 €.

Formation, accompagnement

Réseau national « Chiens de protection des troupeaux »

Le réseau national « Chiens de protection des troupeaux », c'est une équipe d'experts au service des éleveurs et bergers sur tout le territoire pour leur apporter l'accompagnement technique indispensable à la mise en place et à l'utilisation de chiens de protection des troupeaux

En 2019 :

- **86 éleveurs** ont choisi de contracter la mesure **« accompagnement technique ». 70 d'entre eux ont bénéficié d'une prestation individuelle.**
- **Une quinzaine de formations collectives** assurée dans toute la France.
- **2 vidéos** pour :
  - **Bien choisir son chien de protection**
  - **Réussir l'introduction d'un chien de protection dans un troupeau**
- **10 000 plaquettes** d'information sur le réseau national « Chiens de protection ».
- **de nouvelles pages consacrées aux chiens de protection**
  ☞ *sur le site internet de l'Idele.*

Crédit photographique : Dominique GENTIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Données sur les dommages

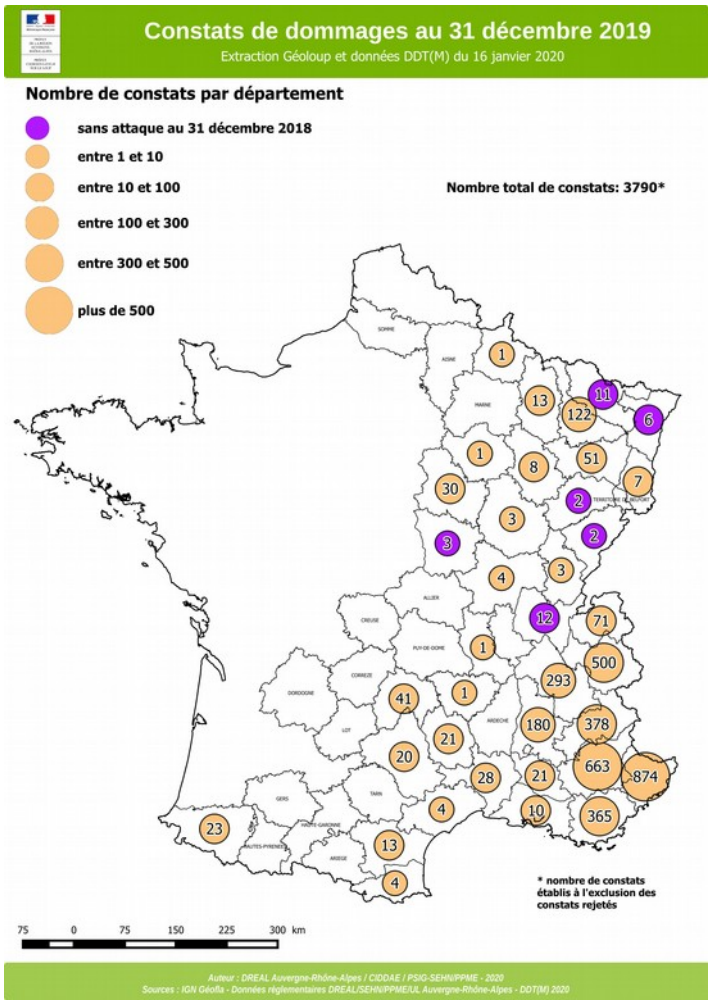

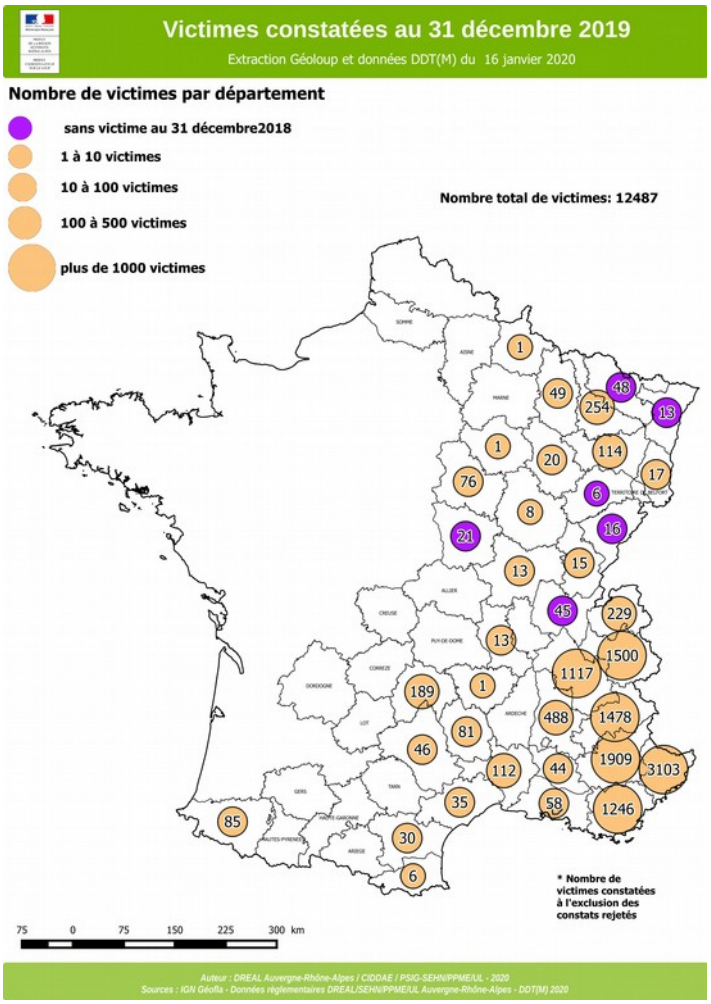

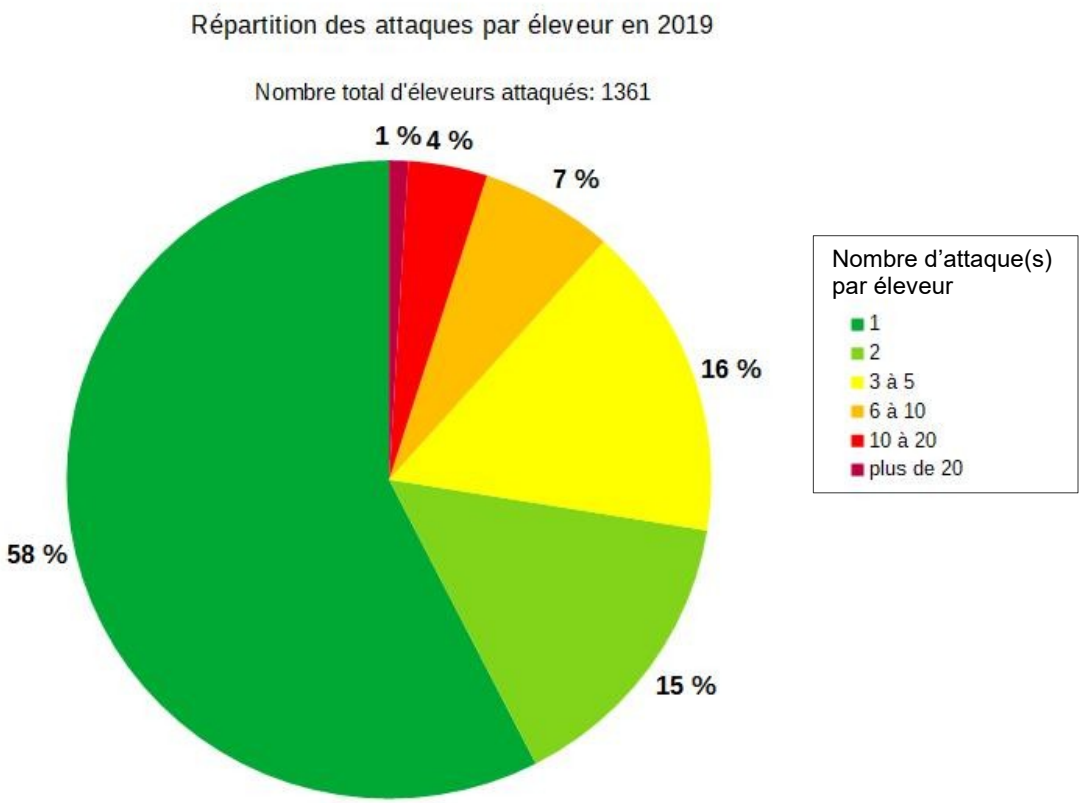

CONCENTRATION DES ATTAQUES ET LOUPS TUES LEGALEMENT EN 2019

Nombre d'attaques dans un rayon de 7,5 km

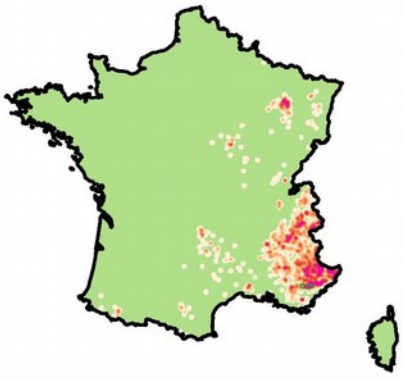

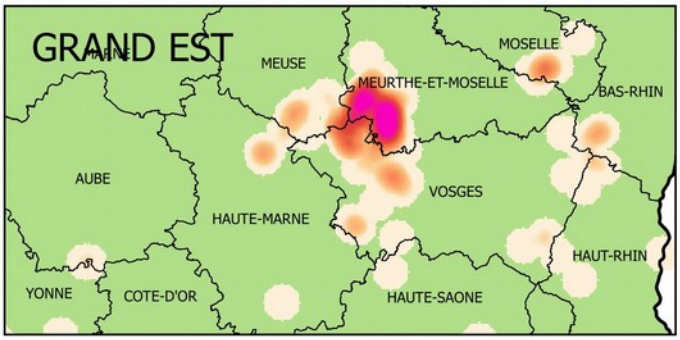

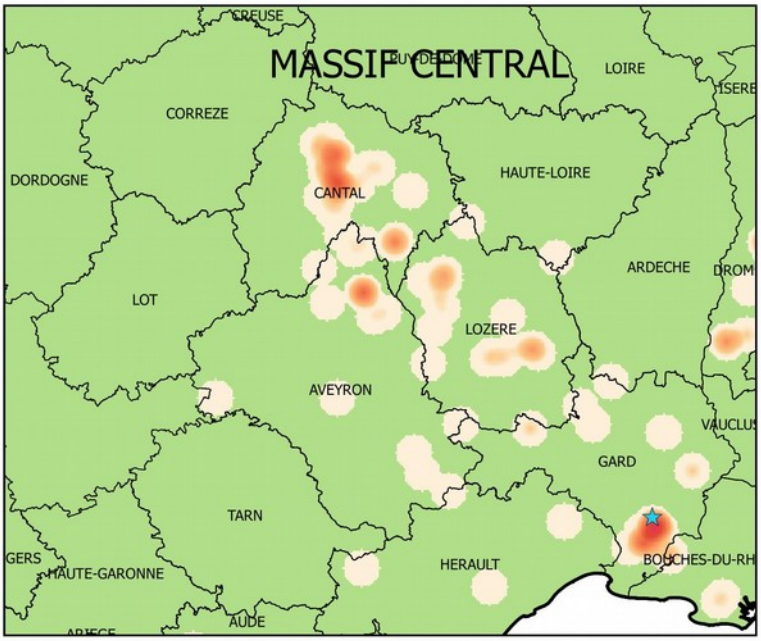

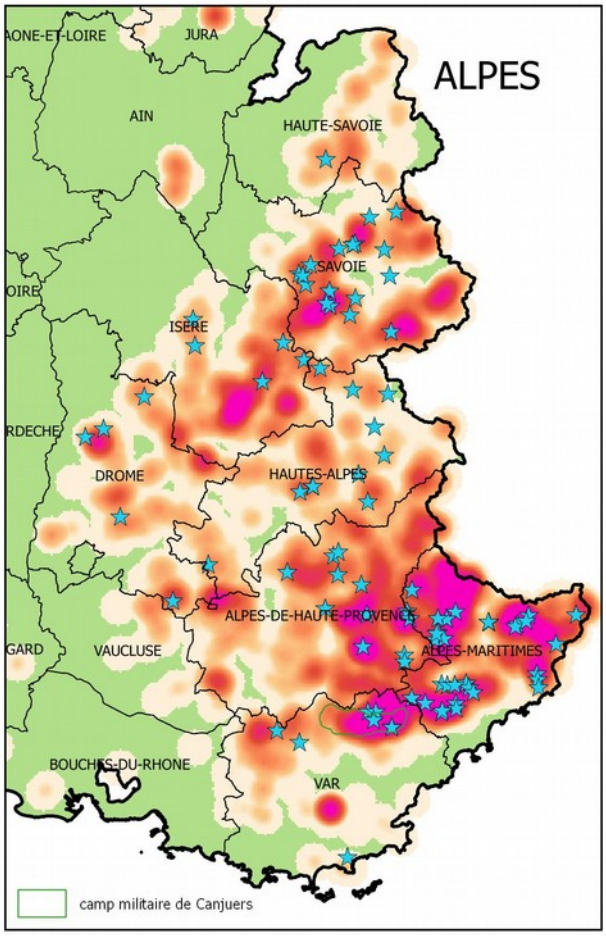

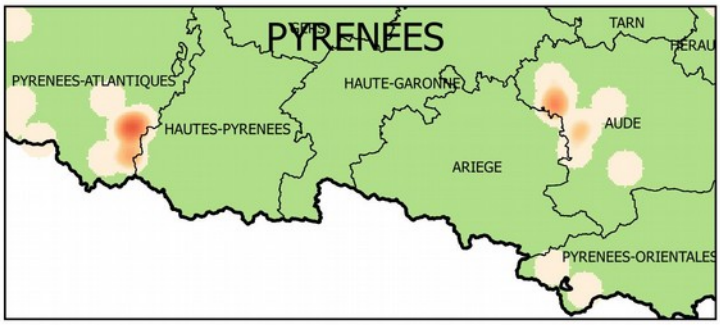

Loups tués en 2019

★ tir légal

0 25 50 75 100 km

Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHN/PPME/UL - 2020
Sources : IGN Géofla - Données règlementaires DREAL/SEHN/PPME/UL Auvergne-Rhône-Alpes - DDT(M) 2020

EVOLUTION 2018-2019 DU NOMBRE DE VICTIMES*

Extraction Géoloup du 16 janvier 2020

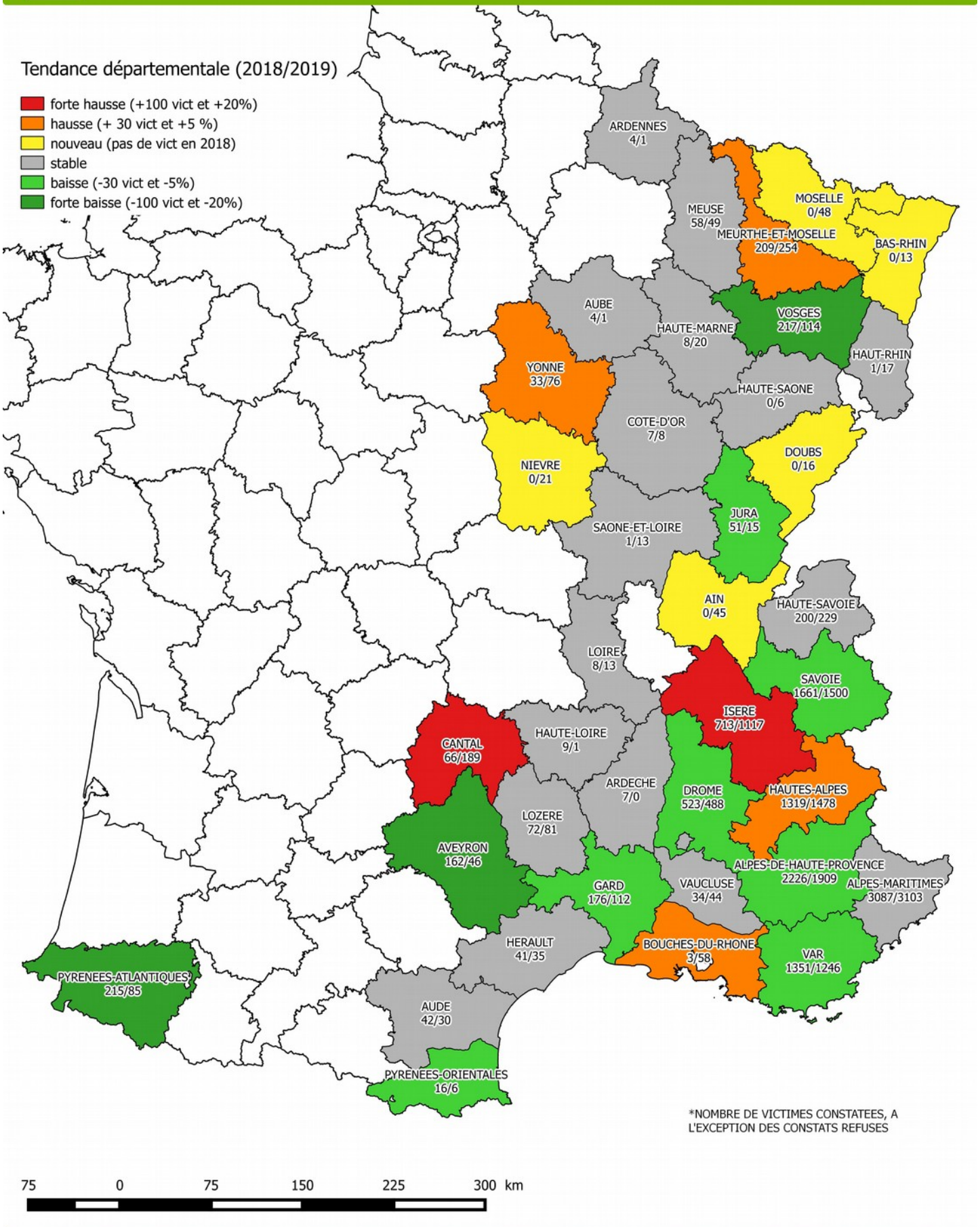

Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHN/PPME - 2020
Sources : IGN Géofla - Données règlementaires DREAL/SEHN/PPME Auvergne-Rhône-Alpes - DDT(M) 2020

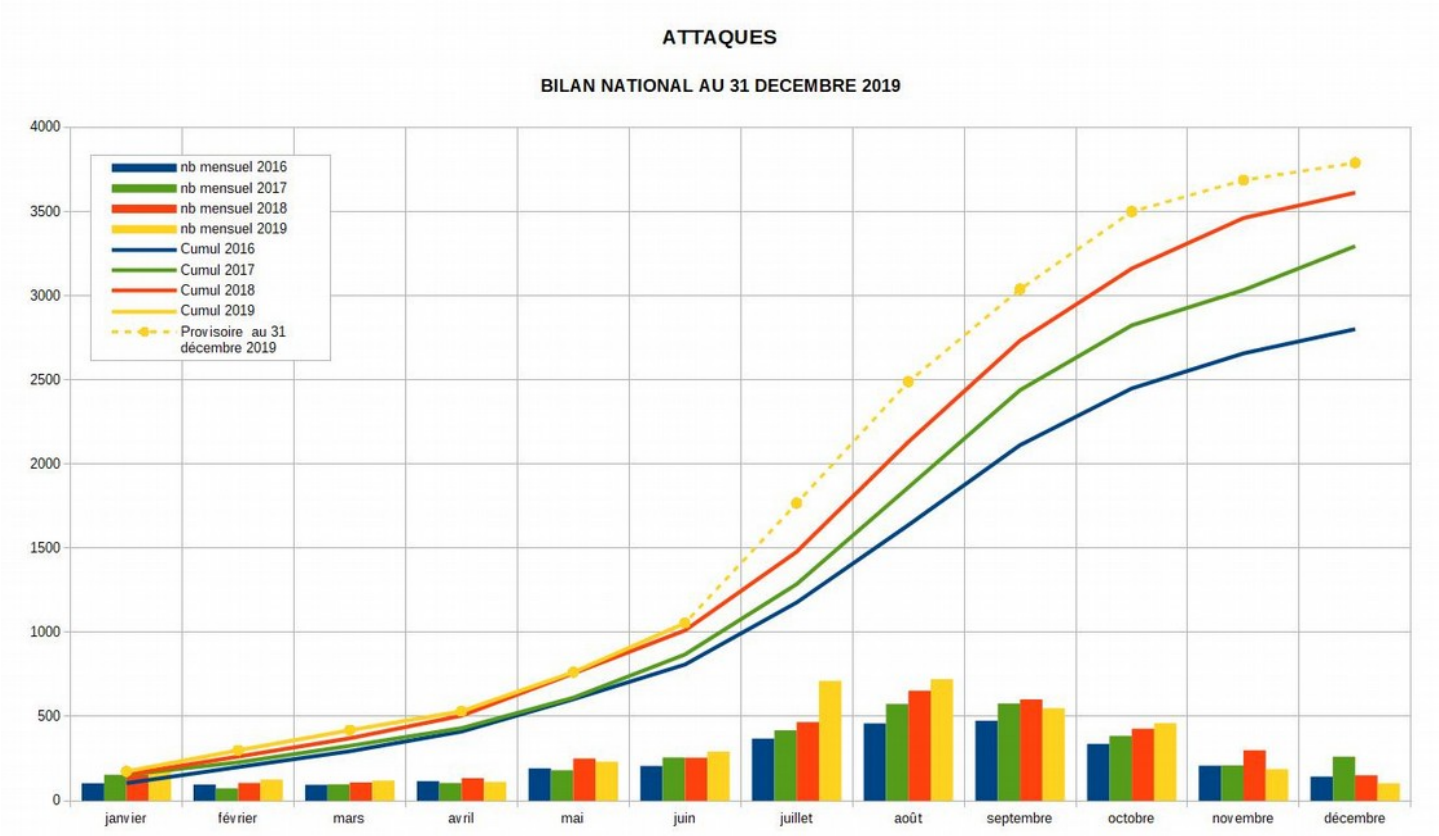
ATTAQUES
BILAN NATIONAL AU 31 DECEMBRE 2019
nb mensuel 2016
nb mensuel 2017
nb mensuel 2018
nb mensuel 2019
Cumul 2016
Cumul 2017
Cumul 2018
Cumul 2019
Provisoire au 31 décembre 2019
4000
3500
3000
2500
2000
1500
1000
500
0
janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre

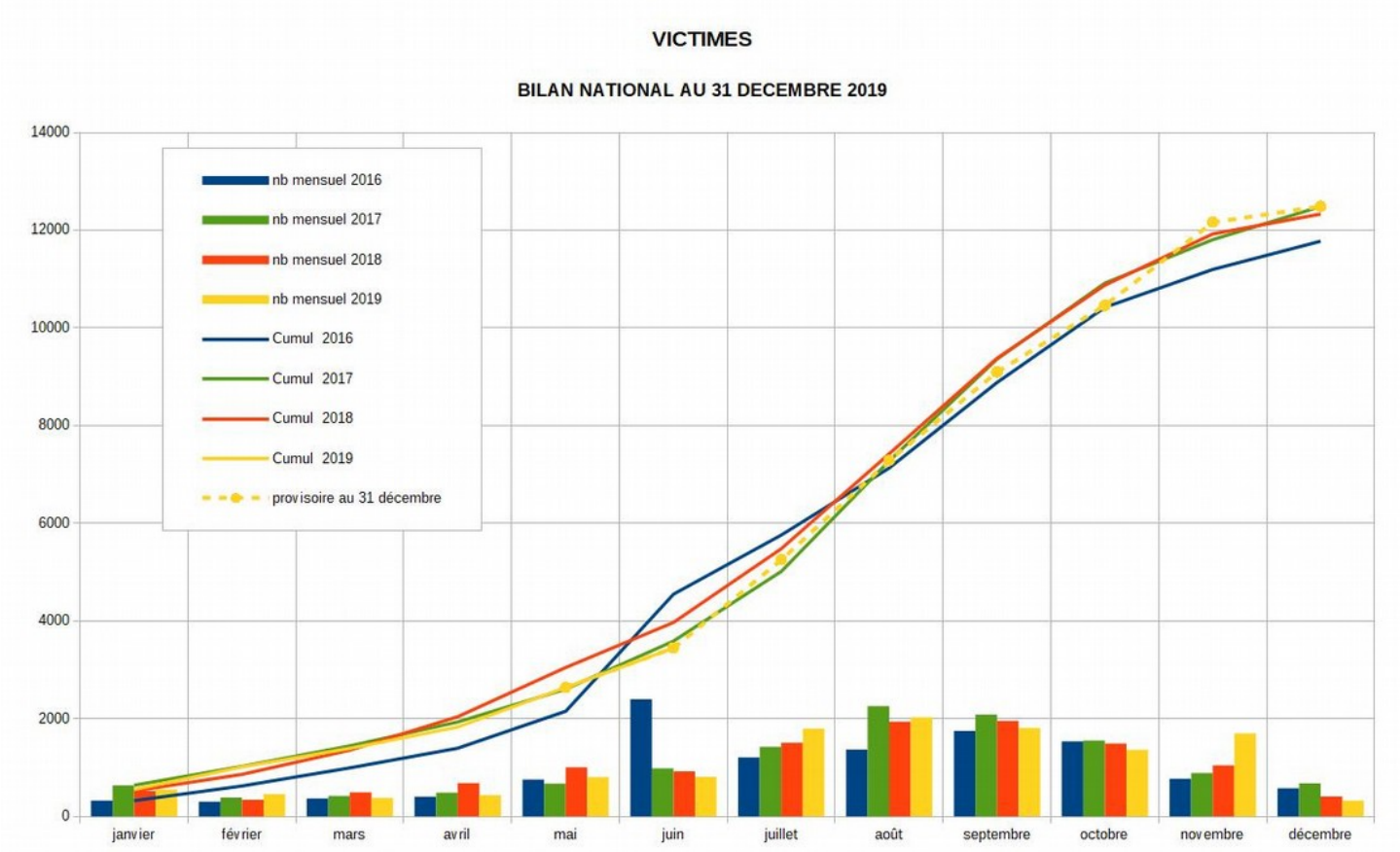
VICTIMES
BILAN NATIONAL AU 31 DECEMBRE 2019
nb mensuel 2016
nb mensuel 2017
nb mensuel 2018
nb mensuel 2019
Cumul 2016
Cumul 2017
Cumul 2018
Cumul 2019
provisoire au 31 décembre
14000
12000
10000
8000
6000
4000
2000
0
janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre

Bilan estival 2019 du suivi de la population de loups en France

- **97 zones de présence permanentes** (ZPP).
  ZPP meute : territoire où la présence d'au moins 3 individus ou d'un couple avec reproduction est attestée.
  ZPP non meute : territoire où la présence d'1 ou 2 individus sédentarisés est attestée.

- **dont 80 meutes.**
  Meute : structure sociale des loups :
  - ✔ soit tout groupe d'au moins 2 individus territoriaux de sexes opposés, constatés reproducteurs au moins une fois,
  - ✔ soit tout groupe sédentarisé d'au moins 3 animaux.

- avec une poursuite du développement de l'espèce moins importante que l'année dernière.

- Peu, voire aucun indice recensé lors de ce bilan estival pour plusieurs ZPP alpines, notamment dans le Vaucluse, les Alpes de Haute Provence, les Alpes-Maritimes et en Savoie.

- A ce jour, la progression du nombre de meutes est attestée sur les franges de l'aire de distribution alpine et provençale.

Toutes les précisions et les détails dans :

☞ **le Loup Flash info n° 11**

paru au mois de janvier 2020.

Au sommaire de ce Loup Flash info :

- Rappel méthodologique.
- Des opérations estivales de suivi ciblées.
- Un nombre d'indices collectés en légère baisse.
- Une expansion spatiale qui se poursuit.
- L'actualité du réseau sur les nouveaux secteurs à surveiller.
- Une situation à conforter lors du suivi hivernal.

En annexe :

- La liste des indices collectés par les correspondants entre le 1er novembre 2018 et le 31 octobre 2019.

Protocole d'intervention

En 2019 :
98 loups décomptés du plafond national de 100 animaux fixé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 par l'arrêté du 19 février 2018 modifié par l'arrêté ministériel expérimental du 26 juillet 2019.

- **94 loups détruits dans le cadre d'une autorisation préfectorale.**
- **4 loups ayant fait l'objet d'un acte de braconnage.**

Décembre 2019

Détail des opérations de tirs :
28 décembre 2019 : 1 jeune mâle tué dans les Alpes-Maritimes (TDS).

Braconnage :
5 décembre 2019 : le cadavre d'une femelle a été récupéré par le Service départemental de l'OFB des Alpes-de-Haute-Provence. Le rapport d'autopsie a confirmé que l'animal avait été tué par balle.

Nombre de loups tués en 2019 selon la modalité de tir autorisé

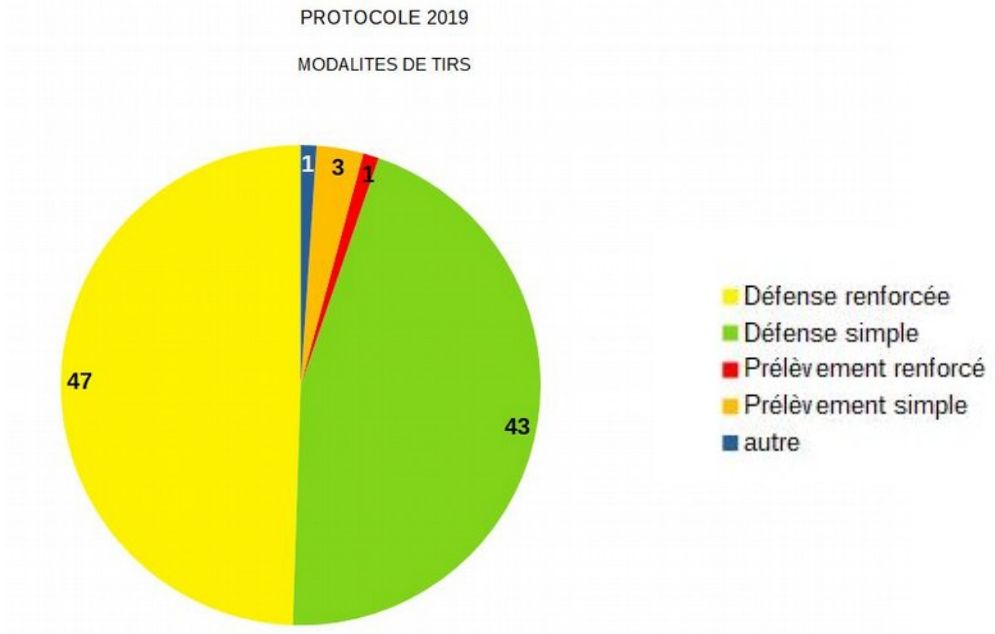

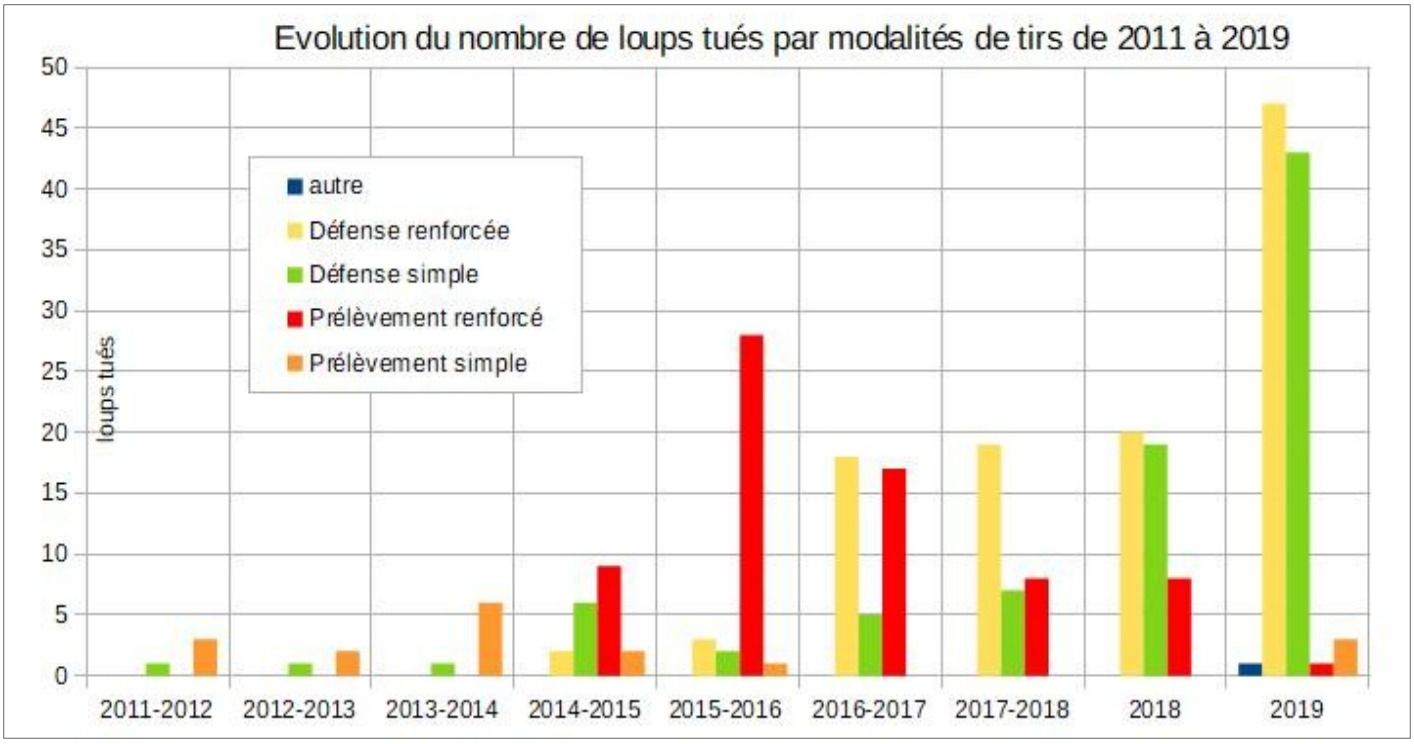

LOUPS TUES OU RETROUVES MORTS EN 2019

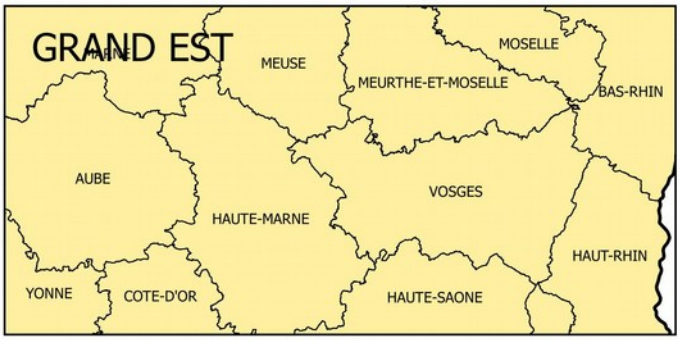

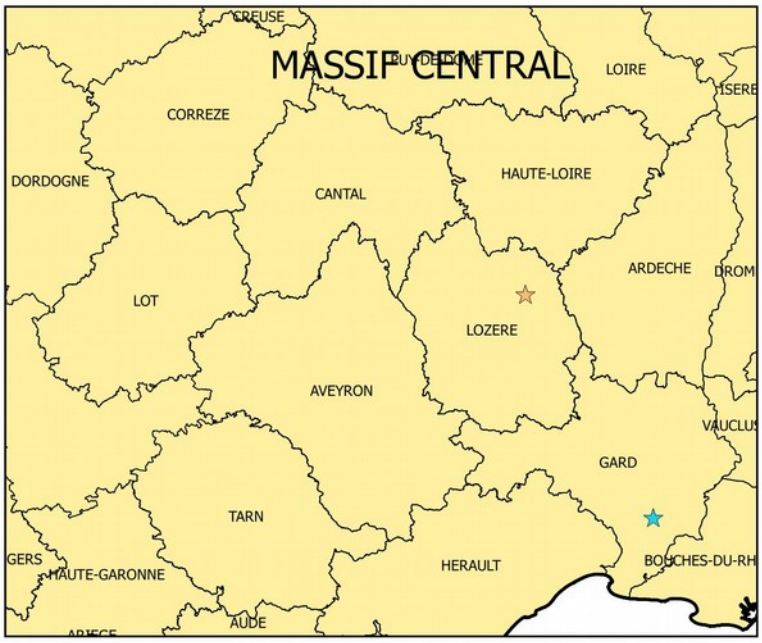

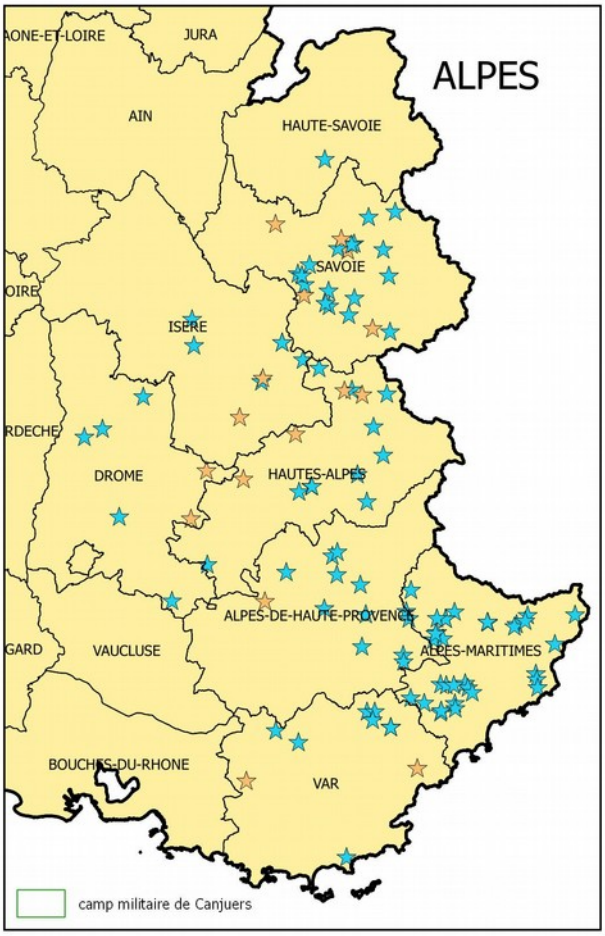

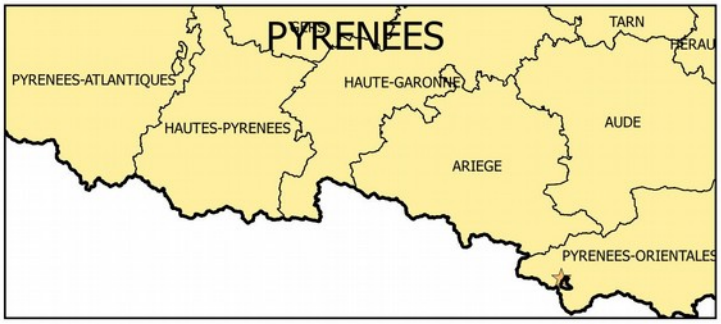

0 25 50 75 100 km

Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHN/PPME/UL - 2020
Sources : IGN Géofla - Données règlementaires DREAL/SEHN/PPME/UL Auvergne-Rhône-Alpes - DDT(M) 2020

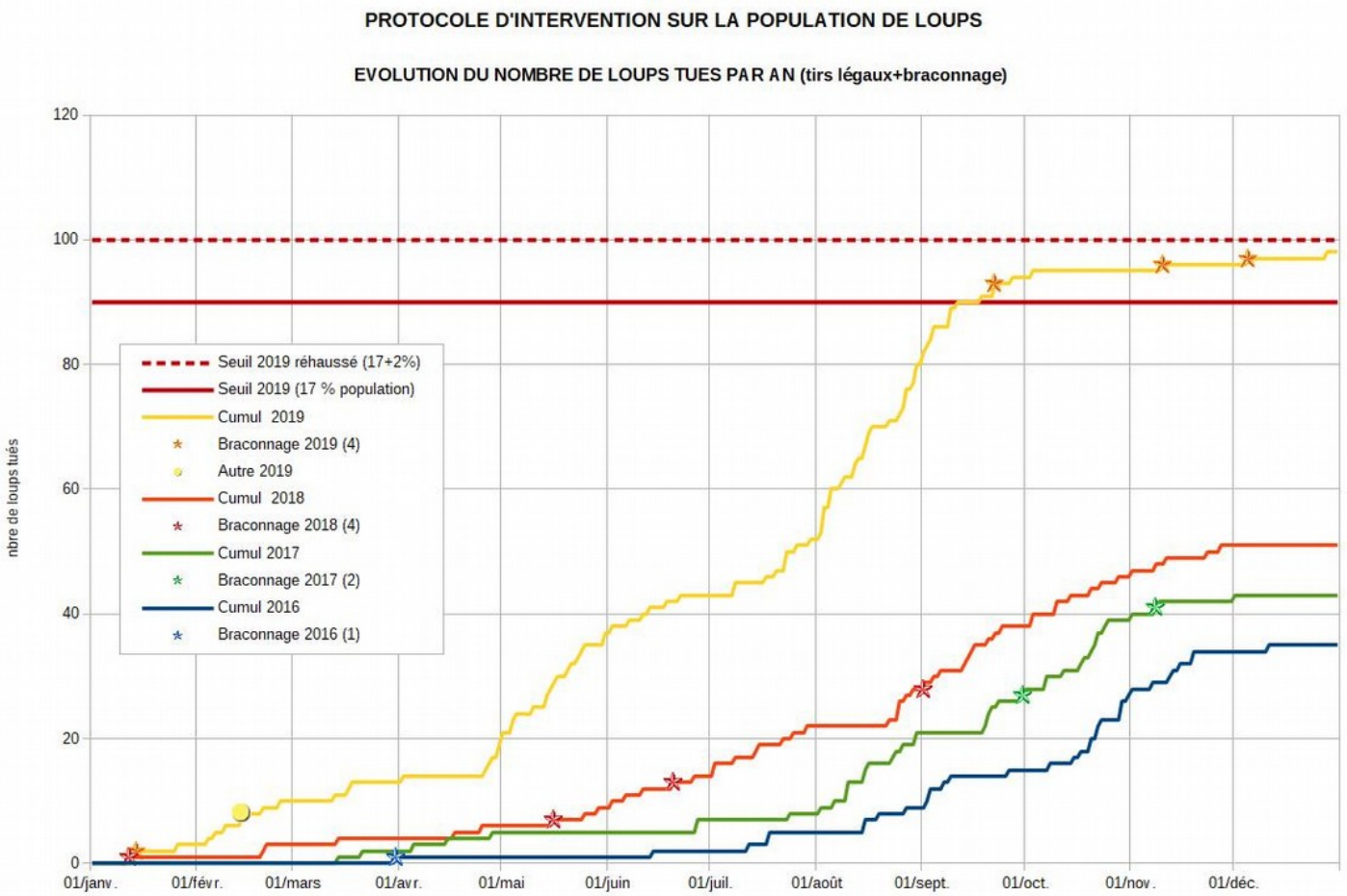

Appui à la mission des lieutenants de louveterie en 2019

Dans le cadre du PNA loup et activités d'élevage :

- **72 241 €** de crédits Etat ont été consacrés au défraiement kilométrique des lieutenants,
- **99 680 €** de crédits Etat ont permis de les équiper en matériel (kits caméras de vision nocturne et phares).

  Soit un montant global en augmentation par rapport aux 64 500 € alloués en 2018.

Communication

En 2019 :

- **6 numéros d'InfoLoup**, la lettre d'information sur le loup et les activités d'élevage, ont été publiés.

- **3 numéros spéciaux** de cette publication ont été consacrés à :
  - la réforme du régime d'indemnisation des dommages sur troupeaux domestiques,
  - l'arrêté portant expérimentation de diverses dispositions en matière de dérogations aux interdictions de destruction pouvant être accordées par les préfets concernant le loup,
  - l'arrêté ministériel du du 28 novembre 2019 relatif à l'opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux portant sur la protection des troupeaux contre la prédation (OPEDER).

- **la page « Mission Loup »** des sites internet et intranet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

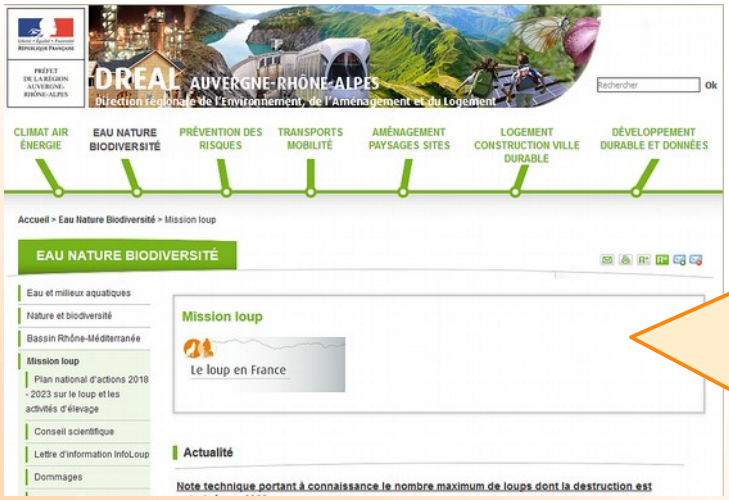

10 961 visiteurs
14 860 vues recensées.

Nombre de vues par rubrique :

- Lettre InfoLoup : 4 644
- Protection des troupeaux : 1 653
- Protocole d'intervention sur la population de loups :1 579

L'infoloup est consulté en premier lieu, puis l'information sur la protection des troupeaux et le bilan des interventions sur la population de loups.

- **Des outils créés et actualisés à destination des services de l'État**

Memo préfets : un mémo à l'usage des préfets de département pour guider leur action au plus près du terrain.

Fiches thématiques synthétisant les réponses aux questions les plus courantes relatives au PNA annexées au Memo préfets.

Kit Nouveaux territoires : 10 fiches pour permettre aux services de l'État de se préparer à l'arrivée du loup dans le département et mettre en œuvre les premières actions à mener.

Géoloup : le guide d'utilisation de l'application Géoloup, des fiches techniques, des fiches de calcul, la foire aux questions et le forum pour faciliter l'instruction des dossiers d'indemnisation des dommages par les services de l'État.

Modèles d'arrêtés préfectoraux : arrêtés type mis à jour au regard de la réglementation en vigueur.

Procédure d'alerte : information sans délai des services de l'État pour alerter les bénéficiaires d'autorisations de tirs et les participants aux opérations de tirs autorisées par arrêté préfectoral en cas de destruction ou de blessure d'un loup.

Communication

Chiens de protection des troupeaux

Crédit photographique : Ciem les Isards

10 associations et organismes (collectivités, services pastoraux, parcs régionaux, associations ...) ont réalisé des actions de sensibilisation et de médiation sur les chiens de protection des troupeaux auprès du grand public (population locale, touristes, acteurs du tourisme, organisateurs d'évènements sportifs de pleine nature…

- **+ de 55 000 €** de subvention pour soutenir les actions.
- **11 départements** concernés.
- **+ de 9 500 personnes sensibilisées**.
- **20 000 brochures et dépliants** distribués.
- **Des heures de discussions** avec les habitants, les personnes de passage, les éleveurs et les bergers (évènements locaux, marchés, refuges, rencontres, animations, conférences…).

Crédit photographique : Ferus

2 clips sur les chiens de protection réalisés dans la série « Chiens de protection et randonneurs : besoin d'un décodeur ? » et largement diffusés par les partenaires et les acteurs du tourisme.

- **Comment se comporter face aux chiens de protection des troupeaux ?**

- **Chiens de protection des troupeaux , qui sont-ils ?**
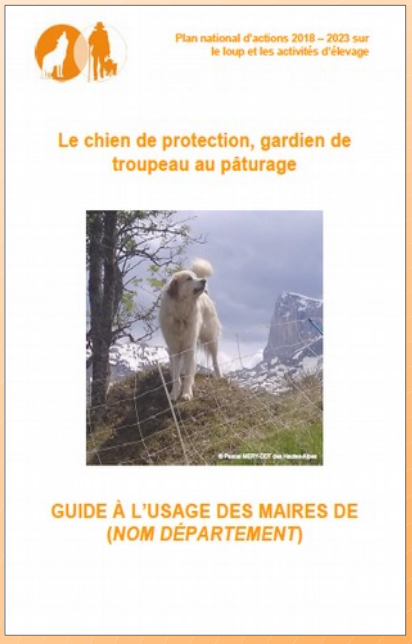
Guide sur les chiens de protection à l'usage des maires actualisé et diffusé dans plusieurs départements.